



Rue de la Vieille Place 51
6001 Marcinelle

Tel 071/56.04.31

Fax 071/56.07.29

TVA BE 428.735.644

www.eftchantier.be

Projet d'accueil et Règlement d'Ordre Intérieur des accueils extrascolaires organisés par l'ASBL Chantier

1. L'ASBL Chantier

L'ASBL Chantier, soutenue par la Région Wallonne, l'O.N.E. et le Fonds Social des Milieux d'Accueil d'Enfants (FSMAE), organise, durant toute l'année scolaire, des accueils extrascolaires pour les enfants fréquentant L'École Sainte-Marie, Rue Lloyd Georges 10 à 6200 Châtelineau.

Cet accueil extrascolaire est organisé principalement dans un local mis à disposition par l'établissement scolaire et qui est de ce fait adapté à notre public et à nos activités.

L'accueil est basé sur la convivialité et la communication. Notre rôle est de mettre à l'aise l'enfant et les parents. Nous basons nos activités sur la qualité de l'accueil, sur une ambiance familiale.

L'ASBL Chantier est un CISP, ce qui signifie « Centre d'Insertion Socio-Professionnelle ». Le Centre assure la formation d'adultes peu qualifiés en situation réelle de travail et leur offre un accompagnement individualisé.

Les accueils extrascolaires organisés par l'ASBL Chantier sont évidemment des lieux de formation privilégiés pour les stagiaires inscrits dans la filière de formation « Enfance-Education ». Les stagiaires sont pleinement associés à la préparation, à l'animation des activités et à la réflexion pédagogique, avec l'équipe des accueillant(e)s, responsables de l'accueil.

2. La pédagogie de notre accueil extrascolaire

En accord avec l'arrêté gouvernemental relatif au Code de qualité de l'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles (17 mai 1999), nos accueils extrascolaires ont pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants en dehors des temps scolaires.

À ce titre, les accueils extrascolaires de l'ASBL Chantier veillent avant tout à proposer des activités ludiques, récréatives et intéressantes pour les enfants qui les fréquentent.

Amuser, divertir, découvrir, partager, jouer, apprendre, mais aussi protéger, limiter, sécuriser, prendre soin, veiller au bien-être, ... autant de verbes qui peuvent guider ce projet pédagogique. Les accueils extrascolaires sont des lieux de rencontre, où l'on joue ensemble, où l'on découvre ensemble, ... où l'on partage la vie des autres enfants.

Ils doivent contribuer à « l'épanouissement personnel, l'acquisition de la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique, ... »

Les accueils sont ouverts à tous, sans sélection particulière (sociale, économique, ...) et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de chacun.

L'objectif principal de nos accueils est pluriel :

- Permettre aux enfants de trouver, en dehors de la famille et de l'école, un espace de rencontres et d'éducation à la vie sociale ;
- Donner l'occasion aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles ;
- Prendre en compte la multiplicité des besoins des enfants accueillis et notamment ceux qui concernent le développement physique, social, cognitif, affectif et psychologique ;
- Enfin d'être un espace de formation à la découverte du métier d'accueillant(e)s extrascolaires pour les stagiaires de l'ASBL.

Les valeurs que nous souhaitons promouvoir lors de nos animations sont le respect, l'autonomie, l'accomplissement de soi, la tolérance, la solidarité et le partage.

Pour partager ces valeurs avec tous les enfants, il est important de préciser que l'accueil extrascolaire est un temps libre de jeu où l'enfant peut déterminer en priorité lui-même ce qu'il fait. En effet, un enfant ne peut développer des qualités personnelles telles que la franchise, la prise d'initiative, l'autonomie que s'il choisit lui-même ce qu'il fait et prend la responsabilité de l'activité. Pour ce faire, des espaces adaptés et une offre variée de jeux, jouets et de matériaux sont à sa disposition.

Même si la priorité est donnée aux petits groupes informels, l'accueillant(e) propose également des activités organisées.

Les activités proposées sont ludiques, créatives et/ou éducatives, sans toutefois relever du domaine scolaire, afin de rendre l'accueil actif. Les enfants peuvent avoir le choix entre participer à l'activité ou s'occuper librement dans le respect des règles internes de l'établissement et à l'accueil.

Pour ce faire, nous utilisons au mieux les espaces mis à notre disposition : local, réfectoire, patio intérieur et accessibilité aux diverses cours extérieures.

L'accueil extrascolaire de l'ASBL souhaite assurer une cohérence et une continuité entre les différents milieux que l'enfant est appelé à fréquenter, généralement successivement. Pour ce faire, l'accueil est un lieu où la concertation parents-accueillants-enfants est respectée et la priorité est donnée au dialogue et à la communication.

Ces accueils représentent un investissement important des accueillant(e)s et des stagiaires pour la conception des activités, leur mise en place et l'encadrement des enfants.

Tous les professionnels, en charge de nos accueils extrascolaires répondent aux exigences de formation de base et continue du secteur « enfance 2,5-12 ans ». Les stagiaires accompagnant ces professionnels ont soit déjà obtenus leur formation de base ou sont en cours de formation.

3. Organisation pratique

a. Horaire

L'accueil extrascolaire est organisé :

- Tous les matins de **6h30 à 8h15** ;
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **15h20 à 18h00** ;
- Les mercredis de **12h15 à 18h00**.

b. Modalités d'inscription

La fiche d'inscription et la fiche médicale doivent être complétées (recto-verso) et remises dès la fin de la première semaine d'accueil extrascolaire aux accueillants. Des frais de retard seront demandés en cas de dossier incomplet.

Ces documents seront également accompagnés :

- d'une composition de ménage par famille, si vous revendiquez le tarif réduit à partir du 2^{ème} enfant.

Pour les enfants déjà inscrits, nous demandons aux parents de bien vouloir nous prévenir des changements de coordonnées (adresse et numéro de téléphone) au plus vite.

c. Fonctionnement général

i. Accueil du matin

Tous les matins, chaque parent accompagne son (ses) enfant(s) et passe obligatoirement se présenter à l'espace d'accueil. En effet, la transition entre les parents et l'équipe éducative est essentielle, que ce soit le matin ou en fin de journée. Nous prenons le temps d'accueillir chaque enfant de manière personnelle et chaleureuse.

Pour chaque enfant, les accueillant(e)s du matin indiquent l'heure d'arrivée et ce **jusqu'à 8h00**. Après cette heure, l'accueil est pris en charge par l'établissement scolaire.

Cet accueil est assuré par un(e) à deux accueillant(e) permanent(e)s accompagné(e)s, si possible, d'au moins 1 stagiaire.

Aucun enfant n'est autorisé à circuler dans les couloirs de l'établissement en dehors des heures scolaires. Si l'enfant ne nous est pas amené en accueil par le parent et/ou l'instituteur(trice), il ne sera pas sous la responsabilité de notre ASBL.

ii. Accueil du soir

Lors de l'accueil du soir :

- Les enfants de la section maternelle sont accompagnés par leur instituteur(trice) dans le local prévu à cet effet.
- Les enfants de la section primaire inscrit en accueil extrascolaire sont accompagnés par leur instituteur(trice) dans le local prévu à cet effet.

Ceci afin d'assurer la transition entre le cadre scolaire et le cadre extrascolaire.

Nous laissons 15 minutes de transition avant inscription des enfants dans les registres de l'accueil.

A partir de cette heure, et jusqu'à la fin de l'accueil, il est demandé aux parents d'aller rechercher leur(s) enfant(s) dans le local d'accueil désigné. Un enfant qui ne nous est pas amené dans notre local ou dans le rang « étude » (par le parent ou son instituteur (trice)) n'est pas sous notre responsabilité.

Chaque personne chargée de reprendre l'enfant devra signer la feuille de présence auprès d'un accueillant(e)s.

Il est demandé d'avertir l'accueillant(e), responsable de l'accueil, par un mot signé, ou par un contact téléphonique, si une personne, non mentionnée dans la fiche médicale ou une personne mineure, vient reprendre votre(vos) enfant(s).

Lors de ces 2 tranches d'accueil et pour des raisons de sécurité, il est communiqué :

- Que tout parent présent dans le lieu d'accueil extrascolaire est responsable de son(ses) enfant(s).
- Que dans le souci du respect des activités et de la disponibilité des accueillant(e)s, les parents veilleront à limiter leur présence au temps nécessaire à l'échange d'informations relatives à leur(s) enfant(s).
- Que les parents désireux de transmettre des informations aux instituteurs(trices), le fassent via une note au journal de classe ou dans la farde prévue à cet effet : les accueillant(e)s ne feront pas passer les messages.
- Que les accueillant(e)s ne pourront pas laisser partir d'enfant, **seul**, sauf mot signé de la part du parent.
- Que si l'accueillant(e) responsable estime que la personne venant reprendre l'enfant n'est pas en mesure de lui assurer un retour en toute sécurité, il(elle) a l'obligation de ne pas lui remettre l'enfant et de faire constater les faits par un témoin. L'accueillant(e) responsable sollicitera l'intervention d'un tiers qui est en mesure de raccompagner l'enfant dans sa famille.
- Que si votre enfant doit suivre un traitement médical, il est impératif de nous fournir une ordonnance de votre médecin traitant nous autorisant à donner ledit traitement.

Cet accueil est assuré par deux accueillant(e) permanent(e) accompagné(e) d'au moins 1 stagiaire.

Aucun enfant n'est autorisé à circuler dans les couloirs de l'établissement en dehors des heures scolaires. Si l'enfant ne nous est pas amené en accueil par le parent et/ou l'instituteur(trice), il ne sera pas sous la responsabilité de notre ASBL.

En cas de retard pour la reprise de votre (vos) enfant(s), nous demandons aux parents de contacter le numéro d'urgence (0474/952 215). Des frais de retard, à raison de 5€/15min entamées/enfant, seront facturés.

4. Accueil du mercredi après-midi

a. Mercredi après-midi

Chaque mercredi après-midi vos enfants sont accueillis dans un espace où ils peuvent s'amuser, se divertir et s'ouvrir aux autres. La diversité des activités proposées lors de cet accueil extrascolaire est essentielle à l'épanouissement de vos enfants. C'est pourquoi, les accueillant(e)s mettent en place des ateliers artistiques, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expressions diverses, ...

Dans ce cadre, une activité sera organisée chaque mercredi **de 14h à 16h**. Pour permettre à vos enfants de participer à l'entièreté de l'activité et par respect pour tous les enfants et le travail des encadrants, il est demandé aux parents de ne pas venir rechercher leur(s) enfant(s) entre 14h et 16h.

L'accueil sera bien évidemment toujours ouvert de 12h15 à 14h et de 16h à 18h.

Les activités sont affichées aux valves externes de l'accueil extrascolaire. Pour certaines activités, une participation financière modérée pourra vous être demandée.

Ces activités sont exclusivement prévues pour les enfants restant à l'accueil extrascolaire.

Les mêmes règles d'organisation pratique (voir point 2) s'applique au mercredi après-midi.

Cet accueil est assuré par un(e) accueillant(e) permanent(e) minimum accompagné(e) d'au moins 2 stagiaires.

5. Collation – Vêtements de rechanges – Assurances – Objets perdus

Les parents veilleront à ce que chaque enfant ait des collations et des boissons en suffisance pour vivre un accueil convivial et apaisant.

Pour les enfants qui en auraient besoin, un sac de vêtements de rechange, étiqueté au nom de l'enfant, et quelques langes peuvent être accrochés au sac de l'enfant.

Les éventuels vêtements de rechange prêtés par l'accueil doivent être remis propres dans les jours qui suivent afin de pouvoir aider d'autres enfants.

En cas de blessures, l'enfant sera uniquement nettoyé et pansé (certains antiseptiques peuvent provoquer des réactions allergiques). En aucun cas, l'équipe est habilitée à administrer un médicament excepté sous ordonnance médicale.

Il est demandé aux parents de bien compléter la fiche médicale (recto-verso) pour chaque enfant afin d'éviter tous risques liés à d'éventuelles allergies, recommandations médicales et autres.

Nous demandons aux parents de bien vouloir prévenir l'accueillant(e) responsable des **changements médicaux**.

En cas de doute, l'accueillant(e) responsable contactera les parents. Si les parents ne sont pas joignables, l'accueillant(e) responsable prendra les décisions nécessaires pour le bien-être de l'enfant (appel d'une ambulance en cas de besoin).

Pour tout accident nécessitant une intervention/consultation médicale, l'accueillant(e) responsable remettra aux parents des documents à faire compléter par le médecin. Ces documents doivent être remis à l'accueil dans les **48h au plus tard**. A défaut, l'ASBL ne garantit pas l'intervention de l'assurance.

Tout objet perdu sera disponible dans une malle accessible à l'espace d'accueil, et ce **pendant 1 mois maximum**.

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

6. Tarifs et paiement

Les tarifs de l'accueil extrascolaire, en date de septembre 2017, sont les suivants :

- 0,75 € / heure entamée / enfant ;
- 0,38 € / heure entamée à partir du 2^{ème} enfant ou bénéficiant du tarif préférentiel ;
- 5 € / 15 min de retard / enfant.

Vous avez droit au tarif préférentiel si votre revenu familial imposable commun se situe sous le plafond «INTERVENTION MAJOREE». Les plafonds fixés pour l'année en cours vous sont communiqués par affichage aux valves externes de l'accueil. Vous serez facturé au tarif social à partir du mois où nous serons en possession des documents de preuve de votre situation.

***Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer tout comme les montants du plafond
« INTERVENTION MAJOREE ».***

La facturation se fait sur base des présences des enfants et est envoyée chaque mois.

En cas de non-respect des paiements et après envoi d'un avertissement, l'ASBL se réserve le droit de refuser le(s) enfant(s). Dans ce cas, la direction de l'établissement scolaire est en charge des enfants refusés.

Dans ce même cas, le parent mauvais payeur, selon les conditions de vente stipulées au verso de la fiche d'inscription, devra, en plus de la somme due, s'acquitter d'un forfait de 37,18 € pour frais.

Des procédures en Justice de paix peuvent également être introduites.

Les éventuelles modifications de ce règlement vous seront communiquées par affichage aux valves externes de l'accueil. Nous vous demandons donc d'y être attentifs.

Pour toutes informations complémentaires ou en cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à l'accueillant(e) extrascolaire ou contacter le 0483/088.669.